



SOMMAIRE

	Page
Point 30 de l'ordre du jour :	
Année internationale des personnes handicapées : rapport du Secrétaire général (suite)	
Rapport de la Troisième Commission	1477

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

En l'absence du Président, M. Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale des personnes handicapées :
rapport du Secrétaire général (suite)

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/36/764)

1. M. HUSVEG (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur, en cette occasion, de parler au nom des délégations danoise, finlandaise, islandaise, suédoise et norvégienne.

2. Etant moi-même une personne handicapée, je suis heureux de pouvoir dire que l'Année internationale des personnes handicapées a été très utile. Elle a permis de concentrer l'attention sur les problèmes des personnes handicapées et a souligné la nécessité d'encourager la réalisation des droits des personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et à l'évolution de leur société. L'Année internationale a eu un effet marquant sur l'éducation du grand public et a fourni l'occasion de procéder à une évaluation globale de toute une gamme de problèmes. A travers le monde entier, les gouvernements ont examiné les problèmes, établi un bilan de la situation et énoncé les objectifs qu'ils souhaitaient atteindre. L'Année internationale a bénéficié d'un large écho auprès des moyens d'information. Le message transmis à nos compatriotes a consisté à dire que les personnes handicapées sont aussi des êtres humains, avec leurs droits et leurs privilèges. Eux aussi doivent pouvoir prendre part à l'amélioration des conditions de vie liées au développement économique et social. L'Année internationale a permis de mieux prendre conscience de l'ampleur du problème et de la nécessité impérieuse de déployer des efforts particuliers afin d'assurer la pleine participation et l'égalité de 450 millions de personnes handicapées dans le monde.

3. Ces principes irréfutables ont été clairement énoncés dans le projet de résolution adopté il y a quelques jours, par consensus, en Troisième Commission [voir A/36/764].

4. Parlant au nom des pays nordiques, je tiens à déclarer que notre interprétation de l'Année internationale des per-

sonnes handicapées pourrait se résumer par la notion de « pleine participation et égalité » ou de « pleine émancipation sociale et intégration ». Cela s'applique à tous les plans et mesures pratiques arrêtés au titre de l'Année. La pleine participation et égalité signifie que les personnes handicapées devraient jouir des mêmes droits et des mêmes chances que celles qui ne le sont pas — rien de plus, mais rien de moins, pour autant. Les personnes handicapées devraient bénéficier des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes privilèges que les autres citoyens, et dans les mêmes conditions. C'est ainsi que les aveugles devraient pouvoir emprunter ou acheter les mêmes livres au même prix que les personnes qui voient. La seule différence, c'est que les aveugles utilisent des livres en Braille ou des livres parlants. De telles mesures pratiques représenteraient un progrès notable dans la réalisation de ce que nous considérons comme l'essence même de l'Année internationale des personnes handicapées.

5. Il est clair que, à long terme, la prévention de l'invalidité est sans nul doute la tâche la plus importante à laquelle doivent s'atteler aussi bien les pays développés que les pays en développement. Cependant, les travaux mis en œuvre dans le domaine de la prévention ne devraient en rien diminuer les efforts déployés en faveur des personnes déjà handicapées. Les gouvernements nordiques, de concert avec les organisations d'handicapés dans les pays nordiques, ont donné la plus haute priorité à cinq domaines d'action.

6. Le premier domaine, et le plus important, consiste à changer l'attitude du public et à le sensibiliser à l'égard de ce que signifie, en pratique, le fait d'être handicapé. Ce serait là un moyen de créer cette compréhension, condition préalable à l'acceptation des personnes handicapées par leurs compatriotes. Sans un tel préalable, aucun sentiment authentique de solidarité n'existera. Notre message est très clair : les personnes handicapées sont des personnes comme les autres. La seule différence c'est que nous devons en plus tenir compte des effets d'un ou de plusieurs handicaps.

7. Je vais donner quelques exemples de genre d'attitude auquel nous devons faire face : la tendance générale veut que l'on se concentre sur le handicap et ses conséquences plutôt que sur les capacités et les qualités personnelles de la personne touchée. Autrement dit, on met l'accent sur ce que les personnes handicapées ne peuvent pas faire plutôt que sur ce qu'elles peuvent faire. On a tendance à s'adresser au guide de la personne handicapée plutôt qu'à cette dernière : « Comment veut-elle être coiffée ? » « Veut-il un autre sandwich ? » En Europe, un tribunal a accordé des dommages-intérêts à une dame qui s'est plainte que ses vacances avaient été gâchées parce que des personnes handicapées habitaient le même hôtel qu'elle. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'une telle décision sur les hôtels d'un pays où l'industrie touristique est importante, comme c'est le cas, par exemple, dans les pays nordiques. Il est essentiel de lutter contre l'ignorance et les préjugés, les attitudes discriminatoires et condescendantes. Cela devient particulièrement important quand il s'agit de handicaps qui n'apparaissent pas à première vue, comme les handicaps mentaux.

8. Deuxièmement, l'environnement et le milieu physique peuvent avoir un effet décisif sur la façon dont une personne handicapée fait face à son handicap. La prise de conscience des problèmes des personnes handicapées devrait être un élément indispensable dans toutes les décisions politiques relatives à la planification du développement social, y compris le milieu physique. Nous devons apprendre à tenir compte des problèmes des handicapés dans les plans que nous faisons dans tous les domaines de la vie. Les escaliers et les toilettes inaccessibles, par exemple, représentent des obstacles insurmontables pour ceux qui utilisent des fauteuils roulants. Les mauvais éclairages et le manque de contraste entre les couleurs créent des problèmes très graves pour les amblyopes. En fait, dans un monde sans escaliers, sans portes étroites, celui qui se déplace dans un fauteuil roulant pourrait très bien fonctionner et si l'amblyope pouvait vivre dans un monde doté des couleurs et de la lumière voulues, il pourrait fonctionner comme une personne qui voit normalement.

9. Troisièmement, les pays nordiques ont toujours insisté sur le fait que les personnes handicapées, comme les autres citoyens, devraient avoir le droit de participer à la prise de décisions. Les organisations d'handicapés devraient être entendues et devraient avoir leur mot à dire dans les décisions qui affectent directement la situation des handicapés. Les personnes handicapées devraient avoir le droit de représentation et de participation aux comités, commissions et conseils où les décisions les concernant sont prises.

10. Quatrièmement, les pays nordiques soulignent la nécessité de fournir aide pratique et conseils aux familles ayant des enfants handicapés. Les possibilités de loisirs et de jeu dans des milieux analogues à la maison sont très importantes à cet égard, de même que les jardins d'enfants et autres institutions préscolaires où les enfants handicapés ont les mêmes possibilités de stimulation et d'expérience que les autres enfants. Une telle intégration deviendra très utile au moment où les enfants grandiront et seront aux prises avec les problèmes de la vie de tous les jours. En fait, l'importance de la pleine intégration et participation à l'éducation ne saurait être trop soulignée. Les pays nordiques ont pris d'importantes initiatives à cet égard. Nous avons également essayé d'améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Une pension d'incapacité et une allocation sociale ne sauraient, en aucun cas, remplacer la pleine intégration et l'emploi. Les pays nordiques ont également essayé d'améliorer les possibilités qu'ont les personnes handicapées d'obtenir de meilleurs logements et conditions de vie. Les personnes handicapées devraient avoir le droit à leur propre appartement avec les facilités et services nécessaires. Cela requiert des mesures pratiques et financières.

11. Cinquièmement, les pays nordiques attachent une grande importance à l'appui donné et à l'aide pratique fournie aux personnes handicapées dans les pays en développement. Nous savons tous que le pourcentage des personnes handicapées dans le monde en développement est relativement élevé. Par exemple, nous savons que plus de 80 p. 100 des 44 millions d'aveugles dans le monde vivent dans les pays en développement. Les soins médicaux et les services sociaux grèvent lourdement les budgets déjà limités de ces pays. L'aide fournie aux handicapés représente donc une contribution importante à la société en général et peut être considérée comme étant une partie vitale de l'effort officiel d'assistance aux pays en développement. Par conséquent, nous insistons sur la prévention et le traitement des maladies qui peuvent entraîner des incapacités et sur l'éducation et la formation visant à l'indépendance et à la rééducation.

12. Je voudrais souligner que nous, qui vivons dans une partie du monde développée et hautement industrialisée,

ne souhaitons nullement jouer les « dames patronnesses », en essayant d'exporter nos propres solutions aux pays en développement. La question n'est pas d'exporter automatiquement les solutions nordiques ou la façon de vivre nordique. Nous avons fait des efforts dans ce domaine en coopération étroite avec les gouvernements intéressés et avec la pleine participation et l'assentiment des autorités locales. Toutes les mesures pratiques doivent être prises en coopération étroite avec les pays en développement eux-mêmes, dans les conditions qu'ils auront choisies et conformément à leurs vœux.

13. Les mesures destinées à favoriser l'aide aux personnes handicapées des pays en développement ont été prises dans tous les pays nordiques au cours de l'Année internationale. Ce qui nous a particulièrement encouragés, c'est la solidarité dont ont fait preuve les organisations de personnes handicapées à l'égard de leurs frères et sœurs handicapés des pays en développement. Dans l'un des pays nordiques, le comité central des organisations de personnes handicapées a créé son propre secrétariat pour l'aide aux personnes handicapées dans les pays en développement. Dans un autre pays nordique, trois organisations de personnes handicapées ont mené, avec la Croix-Rouge, une campagne appelée « Une vie nouvelle », qui a rapporté près de 15 millions de dollars destinés à l'aide aux personnes handicapées des pays en développement.

14. Des projets concrets ont déjà été élaborés ou seront mis en œuvre dans les mois à venir. Je n'en mentionnerai que quelques-uns au Soudan méridional : des cliniques ophtalmologiques mobiles, un centre pour l'éducation du personnel sanitaire en matière de prévention et de traitement des maladies des yeux, une école pour les aveugles et un atelier pour la fabrication d'attelles, de béquilles et autres prothèses. Les agences nordiques d'aide au développement ont montré tout récemment leur intérêt pour les projets concernant les personnes handicapées dans les pays en développement.

15. Nous sommes heureux de voir aussi que, dans les institutions spécialisées des Nations Unies, des mesures visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées ont déjà été incluses dans les programmes ordinaires. A ce propos nous voulons faire l'éloge du FISE, de l'OMS et de l'OIT pour leurs activités.

16. Ces objectifs et ces mesures indiquent une tendance très positive, une tendance que l'on se doit d'encourager et d'élargir. A cet égard, l'Année internationale des personnes handicapées constitue un pas en avant fort encourageant. Aucun d'entre nous ne s'attendait à des miracles en 1981. Cependant, l'Année internationale a eu pour résultat des initiatives et des mesures concrètes. Un travail considérable a été fait en 1981 pour planifier et mettre au point des mesures pratiques à l'intention des personnes handicapées. Cela, j'en suis certain, conduira à des résultats positifs et aura un effet durable dans les années à venir.

17. Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité d'assurer une bonne coordination et un bon suivi de tous les plans et programmes élaborés au cours de 1981, tant au niveau mondial qu'au niveau régional. L'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer dans ce domaine. Nous savons que plusieurs postes temporaires ont été créés au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées; les pays nordiques aimeraient souligner qu'il est extrêmement important que ces postes deviennent permanents.

18. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : La proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées reflète avant tout la prise de conscience de la gravité des problèmes des personnes handicapées et la nécessité pour la communauté internationale

de prendre des mesures efficaces pour y trouver une solution. Le fait qu'il y ait aujourd'hui près de 500 millions de personnes handicapées de par le monde prouve à l'évidence l'acuité du problème. Près de 400 millions d'entre elles vivent dans les pays en développement et 350 millions ne disposent pratiquement d'aucun service spécialisé.

19. La pauvreté est l'une des causes principales des handicaps. C'est précisément pourquoi près de 20 p. 100 de la population de certains pays en développement est atteinte de diverses formes de handicaps.

20. La solution du problème des personnes handicapées revêt une dimension à la fois humanitaire et économique. La dimension humanitaire réside dans le fait établi que les personnes handicapées ont droit au travail et à la vie, et que la société a l'obligation de leur permettre de vivre et de travailler, à égalité de chances avec les autres membres de la société, avec le plein respect de leurs droits de l'homme et de leur dignité. La dimension économique réside dans le fait qu'il faut permettre aux personnes handicapées de poursuivre leurs activités sociales selon leurs possibilités. Ainsi, non seulement elles cesseront d'être à la charge des autres mais, grâce à l'utilisation maximale de leurs capacités, elles deviendront utiles à leurs familles et à la société en général.

21. Compte tenu du fait que la pauvreté est l'une des causes principales du handicap, la solution de ce problème dans les pays en développement est fermement liée à la création de conditions permettant leur développement économique et social accéléré. Cela signifie qu'il faut prendre des mesures efficaces au niveau international pour mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles dans la réalisation des plans de développement de ces pays, tout en procédant à des réformes sociales appropriées. Cela comprend également la création de conditions permettant la participation de toutes les personnes actives à la prise de décisions concernant l'élaboration et l'exécution de ces plans de même que la répartition du revenu national.

22. Au niveau mondial, il est indispensable de créer les conditions permettant d'améliorer la grave situation économique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les pays en développement. Cela implique l'élimination du système injuste actuel des relations économiques internationales, l'instauration du nouvel ordre économique international et la démocratisation des relations internationales globales avec, corrélativement, l'accroissement de l'aide matérielle et financière aux pays en développement.

23. Les activités intenses déployées lors de la préparation et au cours de l'Année internationale des personnes handicapées ont confirmé la nécessité de cette action. Le fait que des comités nationaux pour l'Année aient été créés dans 127 pays témoigne de l'importance accordée à l'Année internationale et aux questions relatives à la protection des personnes handicapées de par le monde. Les activités que j'ai mentionnées et les résultats obtenus ne sont que le début de mesures importantes à long terme pour résoudre le problème des personnes handicapées sur les plans national et mondial. Les recommandations faites par le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées à sa troisième session [voir A/36/471/Add.1] revêtent, à cet égard, une grande importance, notamment le projet de Programme d'action mondial qui doit être adopté au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

24. Pour les raisons précitées, dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Année, il convient d'accorder une attention toute particulière aux activités devant y faire suite pour aider les pays en développement, essentiellement dans le domaine de la coopération technique. A cet égard, la Yougoslavie non seulement appuie résolument la recommandation 3 (III), adoptée à la troisième session du Comité

consultatif ainsi que les recommandations appropriées du Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, tenu à Vienne du 12 au 23 octobre 1981, mais elle a présenté une offre [voir A/36/711] concrète pour contribuer à la mise en œuvre de ladite recommandation. Dans cette offre, nous proposons notamment la création d'un service de soutien à la coopération technique pour la rééducation des personnes handicapées. L'objectif premier de ce service serait de fournir un appui aux activités régionales et interrégionales de coopération technique concernant la prévention et la rééducation des personnes handicapées et l'égalisation des chances en leur faveur, notamment l'échange de renseignements techniques dans ce domaine et le transfert de connaissances et de procédés techniques. Dans sa phase initiale, le service aurait à sa disposition un organe interorganisations ou service exécutif en tant qu'organisme consultatif du programme. Le service serait situé dans les locaux de l'Institut de rééducation de Ljubljana, en Yougoslavie.

25. On estime à l'heure actuelle à quelque 2 millions le nombre de personnes handicapées en Yougoslavie. La protection sociale de ces personnes a toujours revêtu une importance considérable dans le cadre de la politique du Gouvernement yougoslave. Cette protection ne revêt pas seulement un caractère humanitaire; elle relève de l'obligation morale et constitutionnelle de la société socialiste autogestionnaire yougoslave de créer les conditions pour la rééducation et la protection, parties intégrantes de leurs droits de l'homme et de leurs droits de citoyen, et, en même temps, elle est l'expression de la nature profondément humanitaire du socialisme autogestionnaire. Notre attitude, par conséquent, tient compte de l'aspect social et politique de la condition du handicapé en tant que personne et en tant que citoyen. L'objectif fondamental de la prise en considération de ce problème par la société est de prévenir le handicap par une action efficace et de nombreuses mesures et, lorsque ce handicap survient, de rééduquer la personne atteinte de façon qu'elle puisse mener une vie indépendante et travailler grâce à des programmes, des mesures et des procédures adéquats, en fonction de ses capacités et de son choix personnel.

26. L'aide sociale aux personnes handicapées nécessite un système moderne de rééducation et de protection des personnes handicapées. Un certain nombre de programmes ont été mis sur pied et diverses mesures ont été prises pour la promotion permanente du statut des personnes handicapées et figurent dans les plans de développement à tous les niveaux. Des résultats très importants ont été enregistrés pour ce qui est de l'amélioration constante de la condition des personnes handicapées dans la société, de leurs conditions de vie et de travail, de la rééducation et de la protection.

27. Les responsables de la politique et des questions relatives à ce domaine sont, tout comme sur le plan de la politique de la société en général, les organisations de travail associé, les communautés autogestionnaires d'intérêt, les communautés locales, les communautés socio-politiques, les organisations socio-politiques et autres et les associations de citoyens. A cet égard, un rôle plus particulier est joué par les organisations d'handicapés elles-mêmes.

28. Conformément à sa politique et à son attitude à l'égard du statut social des personnes handicapées, la Yougoslavie, dès 1976, a appuyé la proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées [résolution 31/123]. Cette proclamation a été jugée comme un projet important des Nations Unies, ayant pour objectif de demander instamment à tous les pays de contribuer au développement et à la promotion de la prévention des han-

dicaps et de la rééducation de même qu'au renforcement du statut social des personnes handicapées. La proclamation de l'Année est, pour notre pays, une raison supplémentaire et stimulante d'analyser de façon approfondie les conditions de l'aide sociale accordée aux personnes handicapées et de sensibiliser la société aux besoins des handicapés, afin de permettre la mise en œuvre de politiques concertées et d'envisager d'autres mesures.

29. Le comité national yougoslave a été créé au tout début de l'année. Il comprend 34 membres et un président — qui sont des représentants du Parlement fédéral yougoslave — des organes compétents de l'administration fédérale et des organisations fédérales, des républiques et des provinces autonomes, d'organisations et de communautés autogestionnaires, d'organisations socio-politiques et sociales, y compris d'organisations de personnes handicapées. Des comités analogues ont été créés au niveau des républiques et des provinces. Ils sont au nombre de huit.

30. Nos activités au cours de l'année ont été menées selon les lignes fondamentales suivantes : prévention de l'invalidité; soins médicaux et rééducation; détection précoce des enfants et des jeunes retardés dans leur développement physique et psychologique; enseignement et orientation professionnels; formation professionnelle et recyclage; emploi sous des conditions normales ou faisant l'objet d'une protection; adaptation et intégration sociales des handicapés dans la vie et l'environnement du monde du travail; position matérielle et autres rémunérations monétaires, sports et loisirs des handicapés; assistance apportée aux familles de personnes handicapées; logement, planification urbaine, établissements humains, barrières architectoniques et transports; activités des organisations de personnes handicapées et autres.

31. Au cours de l'année, le Comité national yougoslave s'est livré aux activités suivantes : établissement de dates importantes pour le statut social et la protection des personnes handicapées; initiatives et mesures dans le domaine législatif et dans d'autres domaines; consultations, réunions scientifiques et autres réunions d'experts; projets de recherche, études et analyses; activités en matière d'information et de publication; activités sportives des personnes handicapées et participation aux réunions internationales dans le pays et à l'étranger.

32. Apparemment, les activités poursuivies au cours de l'année ont donné un ferme élan à la mise en œuvre des politiques définies, des réglementations adoptées et des objectifs concertés, de même qu'à la mise en application de mesures nouvelles permettant de promouvoir davantage encore la situation des personnes handicapées dans notre société. A cet égard, je voudrais souligner que la clôture officielle de l'Année ne signifie aucunement pour nous la fin de ces activités qui doivent être poursuivies à un rythme plus rapide encore à l'avenir. Dans certaines de nos républiques, des décisions ont déjà été adoptées pour que leurs comités et autres organismes de coordination poursuivent leurs travaux après 1981. Il est particulièrement important de mentionner le fait que l'Année coïncide avec l'exécution du nouveau plan quinquennal de développement de la Yougoslavie pour 1981-1985; c'est ainsi que les mesures prises pour la protection des personnes handicapées ont été incluses dans les plans de développement pour cette période.

33. En conclusion, je voudrais souligner que la Yougoslavie, à l'avenir comme elle l'a fait dans le passé, participera activement aux activités internationales déployées pour la solution du problème des personnes handicapées, y compris la coopération fructueuse avec le secrétariat de l'Année et d'autres organismes pertinents des Nations Unies. A ce propos, nous estimons que le secrétariat de l'Année et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ont mis en œuvre avec succès un cer-

tain nombre de mesures et de tâches et qu'ils devraient continuer à jouer ce rôle important, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays en développement. C'est pourquoi la Yougoslavie appuie les recommandations de la troisième session du Comité consultatif tendant à fournir au secrétariat et au Centre les conditions leur permettant de s'acquitter avec succès de leurs fonctions au regard des activités qui doivent suivre après 1981.

34. M. CAMARA (Guinée) : En intervenant sur la question de l'Année internationale des personnes handicapées, ma délégation, à l'instar de celles qui l'ont précédée, voudrait tout d'abord saluer et louer la générosité et la prise de conscience responsable qui ont présidé à l'institution de l'Année internationale des personnes handicapées. Le fait que l'Organisation des Nations Unies parraine cette grande première mondiale traduit éloquemment, outre la vocation humanitaire confirmée de notre organisation, la très nette perception par la communauté internationale tout entière des obligations et des responsabilités de la société vis-à-vis des personnes handicapées.

35. Le fait que 125 pays aient créé des comités nationaux pour l'Année internationale des personnes handicapées et aient organisé dans ce cadre des activités multiformes visant à améliorer les conditions des personnes handicapées prouve bien que les objectifs fixés par les Nations Unies pour l'Année internationale des personnes handicapées, même s'ils sont loin d'être pleinement atteints, sont tout au moins largement assumés et ont fait l'objet d'une campagne organisée de sensibilisation de larges secteurs de l'opinion publique nationale de nombreux pays.

36. Cela doit être apprécié comme un important acquis, car l'indifférence cède ainsi progressivement mais irréversiblement la place à la prise en charge par la collectivité nationale des besoins spécifiques et des droits des personnes handicapées.

37. Les résultats dépendront pour beaucoup de l'engagement et du suivi qui seront observés dans la poursuite et la réalisation des objectifs tels que définis par la résolution 31/123 de l'Assemblée générale. C'est pourquoi ma délégation encourage le prolongement au-delà de cette année 1981 des programmes de réalisation des actions des comités nationaux et des organismes des Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées. Au demeurant, la mise au point du programme mondial d'action concernant les personnes handicapées doit être activée, parce que ce programme est destiné à entreprendre des réalisations à plus long terme touchant de manière plus fondamentale la prévention, la réadaptation, l'intégration et la participation, pour la pleine égalité des chances entre les personnes handicapées et les personnes normales.

38. Des 500 millions de personnes handicapées recensées dans le monde, 400 millions environ vivent dans les pays en développement et l'Afrique, à elle seule, abrite près de 45 millions de personnes handicapées. Ces données indiquent avec netteté la gravité de la situation des personnes handicapées dans le monde. Dans leur grande majorité, les personnes handicapées vivent dans des pays qui, en raison de leurs faibles ressources économiques et techniques, ne sont pas en mesure de leur assurer pleinement les avantages sociaux et matériels pouvant compenser leur handicap.

39. Cette réalité fort préoccupante commande, si l'on souhaite rendre efficace le projet de Programme d'action mondial, que les efforts des institutions internationales en la matière soient orientés en priorité vers ces pays. La liaison établie, de manière fort opportune du reste, entre la stratégie globale telle que définie par le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées et la réalisation du nouvel ordre économique international,

apparaît ainsi dans toute sa portée. Eu égard aux iniquités qui marquent le système économique mondial actuel, tout à l'avantage des pays développés, la situation des personnes handicapées dans les pays en développement est parfois insoutenable. La tragédie est cependant tempérée dans de nombreux pays comme le mien par les valeurs humaines généreuses dont demeurent encore profondément imprégnées les collectivités sociales de nos pays. Le sens de la solidarité et l'attachement profond à l'esprit de justice et d'égalité font que souvent la personne handicapée n'est jamais abandonnée à elle-même et est prise en charge par son milieu communautaire d'origine qui, au-delà de la simple participation, l'intègre effectivement en étoffant sa dignité d'homme. Ces traditions humanitaires sont des acquis très précieux qui font que l'invalidité n'est jamais tout à fait vécue comme un drame.

40. En République populaire révolutionnaire de Guinée, un effort méthodique a été entrepris très tôt pour non seulement institutionnaliser ces traditions, mais aussi pour les modeler dans la perspective de les rendre plus opérationnelles et plus adaptées aux exigences du développement et du progrès social.

41. Une législation sociale avancée assurant la sécurité sociale des handicapés et destinée surtout à la prévention des handicaps, notamment sur les lieux de travail, la gratuité de l'enseignement et la ligne de masse en matière d'éducation, la création de centres de formation spécialisée pour les personnes handicapées, tels que les écoles de sourds-muets, la création d'un centre orthopédique national moderne, de centres de protection maternelle et infantile destinés aux soins prénatals et postnatals, la forte décentralisation des services de santé et tant d'autres instruments légaux et institutions sociales constituent un riche arsenal mis en place par l'Etat pour préserver les droits des personnes handicapées.

42. Une des réussites exemplaires de la République populaire révolutionnaire de Guinée en matière de soutien aux personnes handicapées est sans conteste la formule de « Cités de solidarité » qui sont des centres à la fois de réadaptation et de participation sociale active des handicapés. Les « Cités de solidarité » ont les mêmes privilèges socio-politiques et connaissent la même vitalité que toute collectivité sociale ordinaire et sont l'objet d'une sollicitude attentive des milieux les plus responsables de la société.

43. Le comité national pour l'Année internationale des personnes handicapées, présidé par le Président de l'Assemblée populaire nationale en personne et mis en place dès le premier trimestre de 1981, a ainsi mené ses activités de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion et réalisé son programme d'activités dans un environnement où la situation des personnes handicapées était déjà suffisamment comprise dans ses spécificités et très largement prise en charge par la solidarité nationale et des réalisations concrètes de tous ordres.

44. Ma délégation partage pleinement le point de vue qui, au plan juridique comme institutionnel, voudrait voir accorder à l'enfant handicapé une attention particulière. Lorsque l'on sait que, dans le monde d'aujourd'hui, 1 enfant sur 10 naît avec une infirmité ou l'acquiert plus tard, que les enfants handicapés vivant dans les pays en développement sont au nombre de 120 millions, on réalise que c'est l'avenir du monde qui est menacé; ce sont les perspectives de progrès dans les zones en voie de développement qui sont inhibées, voire totalement compromises. Il est de ce fait plus que jamais impérieux de renforcer l'appui aux organismes spécialisés des Nations Unies et aux efforts nationaux et régionaux tendant à organiser la coopération technique en matière de prévention, de réadaptation et d'égalisation des chances des personnes handicapées. Le projet de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] de

créer un institut africain de rééducation mérite à cet égard une attention et un soutien spécifiques, de même que toutes les initiatives similaires qui pourraient être envisagées à l'échelon régional dans les pays en développement.

45. Mme JONES (Libéria) [interprétation de l'anglais] : L'Année internationale des personnes handicapées a été célébrée, au Libéria cette année, parce que le Libéria pense que les 500 millions de personnes handicapées dans le monde dont les handicaps sont essentiellement dus à des lésions physiques, mentales ou sensorielles, doivent avoir les mêmes droits, bénéficier des mêmes privilèges et des mêmes chances que les autres êtres humains. Non seulement ces personnes deviennent inutilement dépendantes, incapables de se livrer à des activités qui sont économiquement et socialement productives, mais elles pèsent sur les énergies et les ressources des membres de leur famille et des sociétés dans leur ensemble. Tout enfant qui naît aujourd'hui dans le monde pourrait souffrir d'une infirmité, à un moment quelconque de sa vie, à la naissance, pendant sa jeunesse, pendant sa maturité ou au crépuscule de sa vie. C'est le destin de l'homme.

46. Environ 5 p. 100 des citoyens productifs du Libéria souffrent d'infirmités permanentes qui limitent sérieusement leur indépendance. C'est pourquoi le Gouvernement libérien leur fournit des services d'appui communautaire, une assistance et un équipement pour leur permettre de vivre normalement, dans toute la mesure possible. Le pays possède une école pour les aveugles où les étudiants acquièrent une connaissance dans diverses disciplines, y compris les travaux de secrétariat, la musique, les arts ménagers et la menuiserie. De plus, des institutions d'aide sociale existent à Monrovia. L'une d'elles accueille les orphelins et les enfants invalides venant du pays tout entier. Il existe une autre institution qui accueille les personnes de toutes les races souffrant de troubles mentaux, alors que d'autres institutions s'occupent plus particulièrement des personnes âgées, des invalides et des membres sous-privilegiés de nos communautés.

47. Conformément à la résolution 31/123 de l'Assemblée générale, proclamant l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées, le Gouvernement libérien a mis sur pied un comité national pour la planification et l'exécution des programmes et des activités au titre de la célébration de cette année. Des activités spécifiques, y compris l'inauguration d'un foyer et d'un centre de formation pour les handicapés, ont été entreprises. Le point culminant de notre programme destiné aux personnes handicapées a été le discours prononcé par le Chef de l'Etat, le commandant en chef Samuel Kenyon Doe, au cours duquel il a dit, entre autres choses, que le Libéria continuerait de fournir tous les services nécessaires à nos citoyens défavorisés qui vivent dans les zones rurales et urbaines. Des efforts accrus seront déployés pour la mise au point de programmes d'éducation destinés aux personnes handicapées afin de permettre à ces personnes de prendre une part active au développement de la nation.

48. Au titre de ses activités, le comité national pour les personnes handicapées a préparé du matériel spécial pour informer les personnes handicapées, leurs familles et le grand public des droits et des avantages dont ils peuvent bénéficier et des services mis à leur disposition, et pour leur indiquer quelles sont les mesures prises pour remédier aux échecs et aux abus. Ce matériel a également été préparé de façon à être compris des personnes atteintes de troubles de la vision, de l'audition et d'autres personnes ayant des problèmes de communication.

49. La délégation libérienne pense que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Année internationale des personnes handicapées, créé par l'Assemblée générale, devrait être utilisé pour répondre d'urgence au

nombre rapidement croissant de demandes d'aide émanant des pays en développement, qui se heurtent à des difficultés de plus en plus grandes pour trouver les ressources appropriées répondant aux besoins urgents de leurs citoyens handicapés. Les efforts des pays en développement devraient donc être appuyés par la communauté internationale, conformément aux dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ma délégation lance en outre un appel à toutes les organisations internationales dont les activités touchent de près ou de loin la coopération financière et technique, pour qu'elles veillent à ce que la plus haute priorité soit accordée aux pays en développement dans le domaine de l'assistance pour la prévention de l'incapacité et pour fournir rééducation, intégration et égalité de chances aux personnes handicapées.

50. Pour éliminer les barrières physiques et sociales et empêcher qu'il soit porté atteinte à la dignité de l'homme, mon gouvernement est fermement résolu à mettre au point de nouveaux programmes pour réaliser des stratégies mondiales à l'égard des personnes handicapées. Le bien-être des personnes handicapées sera toujours considéré par mon gouvernement comme une partie intégrante de sa politique nationale pour le développement économique et social.

51. M. DIACONU (Roumanie) : En prenant la parole au sujet du point 30 de l'ordre du jour, la délégation roumaine aimerait rappeler qu'elle s'est associée dès le début à l'initiative visant à proclamer et à célébrer l'année 1981 en tant qu'Année internationale des personnes handicapées. La délégation roumaine s'est portée coauteur du projet de résolution que nous discutons à cette séance et qui a été adopté par consensus à la Troisième Commission. Nous voudrions saisir cette occasion pour remplir l'agréable devoir d'exprimer nos remerciements et notre chaleureuse appréciation à la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, ainsi qu'à d'autres délégations directement associées, pour la contribution apportée à la promotion de cette idée.

52. Comme nous l'avons souligné en d'autres circonstances aussi, la délégation roumaine est convaincue que cette ample et significative manifestation internationale, à caractère humanitaire, qui se déroule sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, contribuera à l'adoption de mesures effectives, aux niveaux national et international, afin d'offrir aux personnes handicapées assistance, formation et protection, pour les aider à s'intégrer pleinement dans la société et à pouvoir y déployer des activités appropriées.

53. Dès la phase préparatoire, la Roumanie s'est ralliée à la conception réaliste et pratique, selon laquelle, dans le cadre du programme de l'Année internationale, l'accent devrait être mis principalement sur les activités à l'échelon national, visant à assurer la participation aussi large et effective que possible des personnes handicapées à la vie économique, sociale et culturelle de la société.

54. Le Plan d'action mondial concernant les personnes handicapées répond, estimons-nous, aux nécessités toujours plus vivement ressenties, de prendre dans le monde entier des mesures efficaces dans ce domaine. A ce propos, nous croyons qu'il convient d'accorder une attention particulière à l'octroi d'une assistance aux pays en développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux pour les personnes handicapées. Il y a lieu également de raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale en la matière.

55. L'action visant à prévenir et à combattre l'incapacité de travail temporaire et définitive ayant pour cause les

maladies ou les accidents jouit en Roumanie d'une attention constante, tout comme les mesures médicales, éducatives, de formation professionnelle et d'intégration sociale en faveur des enfants et des jeunes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles. Les préoccupations dans ce domaine ont connu une intensification croissante, notamment après l'adoption d'une loi spéciale, en 1970. Ainsi, des activités pratiques sont constamment déployées en faveur des personnes handicapées, adultes et enfants, et des mesures variées sont prises en vue de les rendre à la société et de faire en sorte qu'ils s'y sentent membres à part entière.

56. Dans le cadre du programme national pour la récupération de la capacité de travail, qui a été élaboré à cette fin, une place importante est accordée aux problèmes de rééducation physique et intellectuelle des personnes handicapées.

57. Donnant suite aux recommandations de l'Assemblée générale, la Roumanie a participé cette année à plusieurs manifestations internationales consacrées aux personnes handicapées, y compris au Séminaire régional européen sur l'Année internationale des personnes handicapées, tenu du 27 mai au 2 juin dernier en Finlande. Des réunions nationales et d'autres manifestations consacrées à certains aspects spécifiques de la rééducation des handicapés ont également été organisées.

58. De l'avis de la Roumanie, ce problème d'une si grande portée sociale et humanitaire restera tout aussi actuel à l'avenir et l'Organisation des Nations Unies devra continuer d'y prêter toute l'attention voulue. Aussi suggérons-nous que lors des prochaines sessions de l'Assemblée générale, la Troisième Commission s'attache à une action d'évaluation concrète des résultats de la mise en œuvre du programme d'action mondial afin de pouvoir formuler des conclusions pratiques et utiles destinées à une nouvelle action dans ce domaine.

59. Mlle BROŠŇÁKOVÁ (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : La République socialiste de Tchécoslovaquie s'est vivement félicitée de la décision de proclamer l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées. Un problème auquel se heurtent tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, et qui concerne 500 millions de personnes dans le monde, mérite vraiment de retenir l'attention des organisations internationales et de tous les Etats Membres, et ce pour des raisons humanitaires et économiques. Ainsi qu'il est dit dans la résolution 34/154 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, l'objectif principal de l'Année internationale est d'obtenir la pleine participation des personnes handicapées au développement de chaque société, sur la base des principes d'égalité de tous les citoyens.

60. En vue de la préparation et de l'organisation de l'Année internationale des personnes handicapées en République socialiste de Tchécoslovaquie, le comité tchécoslovaque pour l'Année internationale des personnes handicapées a été créé. Ce comité est composé de représentants de divers ministères spécialisés et d'organisations sociales et il est présidé par le Ministre du travail et des affaires sociales de la République socialiste de Tchécoslovaquie. Le comité a siégé régulièrement pour débattre des tâches importantes à accomplir pour le développement ultérieur des soins en faveur des personnes handicapées et il a soumis des propositions pour leur solution aux organes les plus élevés du parti et de l'Etat. Ce faisant, le comité tchécoslovaque a tenu compte du fait que les soins accordés aux personnes handicapées en Tchécoslovaquie n'étaient pas des mesures ponctuelles ou occasionnelles. Les personnes handicapées, en Tchécoslovaquie, font l'objet de soins à long terme, gratuits et systématiques, de la part de toute la société.

61. A ce propos, la Tchécoslovaquie a obtenu de grands résultats. Quiconque se rend en Tchécoslovaquie peut voir de ses propres yeux les résultats que nous avons enregistrés pour ce qui est de l'assistance, des soins, de la formation professionnelle et des conseils dispensés aux personnes handicapées. Ne connaissant pas le problème du chômage, la Tchécoslovaquie fournit toutes les possibilités d'emploi aux personnes handicapées pour leur propre épanouissement, en s'adonnant à des tâches appropriées, et elle déploie tous les efforts possibles pour répondre aux besoins particuliers de ces citoyens. A l'heure actuelle, le nombre des personnes handicapées de façon permanente qui travaillent s'élève à 270 000, soit 3,7 p. 100 de la population économiquement active. Un rôle important à cet égard et dans les activités sociales des personnes handicapées est joué par l'Union tchécoslovaque des personnes handicapées.

62. La proclamation et l'organisation de l'Année internationale des personnes handicapées nous ont insufflé un nouvel élan pour parvenir à une amélioration qualitative et quantitative encore plus grande des soins apportés aux personnes handicapées. Nous concentrons notre attention sur les priorités suivantes : recherche systématique des causes et des conséquences de l'invalidité et application des résultats de ces recherches à l'accroissement de la prévention des infirmités ; augmentation continue de la capacité des installations de rééducation et des effectifs en personnel qualifié ; efforts constants pour offrir des possibilités d'emploi aux personnes partiellement handicapées ou ayant une capacité de travail amoindrie, de même qu'aux grands invalides et aux personnes handicapées de façon permanente ; expansion des services de formation professionnelle et d'éducation pour les personnes handicapées, notamment les enfants et les jeunes gravement handicapés ; construction d'appartements, dans le cadre du programme public de logement, spécialement adaptés aux personnes gravement handicapées et suppression des éléments architecturaux inappropriés pour les invalides et les personnes âgées ; activités de loisirs mieux appropriées pour les personnes handicapées et pour les familles ayant des enfants dont la santé est gravement atteinte ; amélioration et expansion des bénéfices sociaux pour les handicapés et les retardés mentaux ; développement constant des services d'ensemble pour les personnes ayant des problèmes de santé, fournis par un personnel expérimenté et qualifié des départements compétents des comités nationaux.

63. Un rôle important pour la rééducation psychologique et physique des personnes handicapées peut être joué par les moyens d'information. Le comité tchécoslovaque pour l'Année internationale des personnes handicapées s'est assuré à cet égard l'assistance très précieuse de la presse, de la radio et de la télévision. Un certain nombre de programmes importants préparés à l'occasion de l'Année internationale ont été accueillis avec intérêt et satisfaction tant par les handicapés que par le grand public. On a fait comprendre aux invalides que l'ensemble de la société se félicitait de leur contribution au progrès et qu'ils n'étaient pas une charge pour la société mais plutôt des partenaires égaux dans l'instauration des valeurs spirituelles et matérielles.

64. Dans le cadre de l'Année internationale, un nombre important de projets internationaux ont été élaborés en Tchécoslovaquie, afin de créer les conditions préalables à l'amélioration future des soins apportés aux personnes handicapées et pour leur intégration dans la société. Déjà en octobre dernier, un colloque international a été organisé en Tchécoslovaquie sur les activités d'entraînement physique des handicapés. En novembre 1980, le Comité fédéral de l'Union des personnes handicapées, en coopération avec le Comité régional européen de l'Organisation mon-

diale pour la promotion sociale des aveugles, a organisé une conférence européenne, à Prague, sur l'usage de la vision résiduelle. La Conférence a enregistré la participation de 99 spécialistes étrangers et de 32 spécialistes tchécoslovaques. Outre d'autres projets, le deuxième Concours international des compositeurs malvoyants a été organisé en Tchécoslovaquie par le Comité fédéral de l'Union des personnes handicapées, de même que le troisième Concours international d'interprétation des musiciens malvoyants, le premier Festival mondial de théâtre des malentendants et le septième Festival des mimes atteints de surdité.

65. Le projet de résolution présenté cette année à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées déclare qu'un grand nombre d'invalides sont des victimes de la guerre ou d'autres formes de violence. Ce projet relève également que sur les 500 millions de personnes handicapées dans le monde, pas moins de 400 millions vivent dans les pays en développement. Il est difficile d'imaginer même que l'on puisse améliorer sensiblement la condition de ces personnes si l'on n'améliore pas l'ensemble de la situation économique des pays en développement. De même que dans le cas d'autres fléaux sociaux tels que la famine, la maladie ou l'analphabétisme, il importe, pour obtenir des progrès, de lutter pour la sauvegarde d'une paix durable et pour la réalisation de mesures de désarmement concrètes qui non seulement supprimeraient une cause principale d'invalidité, mais créeraient également les conditions préalables permettant d'améliorer les soins dispensés aux personnes déjà handicapées.

66. Pour terminer, je voudrais souligner que la République socialiste de Tchécoslovaquie prend note et se félicite grandement des activités méritoires de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes pertinents, notamment du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, de Vienne, et du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, qui ont joué un rôle important aux niveaux national, régional et international pour susciter l'intérêt en ce qui concerne les soins donnés aux handicapés. Un grand nombre de projets organisés à divers niveaux sur différents problèmes spécifiques relatifs à l'infirmité nous ont convaincus que l'Année internationale des personnes handicapées ne restera pas un projet ponctuel mais aura un effet durable dans tous les pays et sera un stimulant pour déployer des efforts systématiques, complets et à long terme à l'égard des personnes handicapées, visant à leur assurer une participation pleine et égale au développement de chaque société.

67. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis qu'en 1976 l'Assemblée générale, par sa résolution 31/123, a proclamé 1981 Année internationale des personnes handicapées, cette initiative due à une proposition de la délégation libyenne a bénéficié du plein appui de Cuba, qui s'est porté coauteur de ce texte auquel il accordait une très grande importance.

68. Depuis lors, et prenant comme base les recommandations suivantes adoptées par l'organisation des Nations Unies pour les activités qui devaient être mises au point par les pays à l'occasion de la célébration de cette année internationale, on a commencé à Cuba les préparatifs qui ont abouti à la création, en septembre 1980, d'un comité national de l'Année internationale des personnes handicapées, créé en vertu de l'Accord n° 609 du Comité exécutif du Conseil des ministres. Un membre du bureau politique du parti communiste de Cuba et Ministre de la santé publique, M. Sergio del Valle, a été élu Président du comité national. Ce comité comprenait des représentants de divers organismes nationaux intéressés, tels que le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'éducation, le Comité d'Etat du travail et de la sécurité sociale et le Ministère des relations extérieures, ainsi que des représentants d'organi-

sations non gouvernementales comme la Fédération des femmes de Cuba, l'Association nationale des aveugles, l'Association des handicapés cérébro-moteurs et l'Association des sourds.

69. Les activités programmées au titre du plan national comprenaient l'inauguration cette année de six nouvelles institutions pour les personnes handicapées ou invalides, qui ont accueilli 100 enfants de façon permanente et pourront accueillir en même temps 50 patients à l'hôpital de jour, mettant en relief le premier cycle infantile pour les enfants sourds.

70. Il y a eu d'autres tâches menées à bien cette année comme, par exemple, une émission postale commémorative, le timbre ayant été dessiné par les enfants handicapés de l'hôpital orthopédique « Frank Pais », des festivals sportifs pour des tournois auxquels participaient des handicapés moteurs et sensoriels, des concours littéraires pour les invalides, l'inauguration de quatre centres d'éducation spéciale pour les retardés mentaux légers, des expositions de peinture, de sculpture et d'ouvrages d'artisanat réalisés par les handicapés, la mise au point de séminaires d'éducation pour la santé des handicapés, les renseignements diffusés sur la façon dont la population pourrait fournir un meilleur traitement aux handicapés et le développement de programmes d'alphabétisation des aveugles en système Braille.

71. Il existe dans le pays, en plus des nouvelles installations inaugurées en 1981, neuf autres centres destinés aux retardés mentaux profonds et aux personnes qui souffrent de poliomyélite ou de paralysie cérébrale, qui comptent 985 lits pour une hospitalisation totale et 296 places destinées à héberger pendant la journée ceux qui sont partiellement capables de se déplacer.

72. L'importance que Cuba accorde à la célébration de l'Année internationale des personnes handicapées s'est manifestée non seulement par les réalisations que je viens d'évoquer, mais aussi par l'attention permanente et spécialisée donnée aux handicapés physiques et mentaux, dans le cadre des plans de développement économique et social de notre pays, afin de leur garantir une pleine intégration dans la société, sur un pied d'égalité avec le reste des citoyens.

73. Parmi les droits, devoirs et garanties fondamentaux inscrits dans notre constitution socialiste, se trouve la base juridique principale sur laquelle repose l'attention accordée à cette partie de la population. Le droit à la santé et à l'éducation, le droit à l'utilisation gratuite de ces avantages, sur un pied d'égalité avec le reste des citoyens, déterminent l'ensemble des mesures adoptées dans ce domaine. Le droit au travail, à une rémunération conforme à la qualité et à la quantité ainsi qu'aux avantages de la sécurité sociale et de l'assistance sociale, consacrés eux aussi dans la constitution, sont garantis par les dispositions susmentionnées.

74. Il est d'une importance vitale que tous les Etats Membres non seulement travaillent à la rééducation et à l'intégration des handicapés dans leurs sociétés respectives, mais qu'ils assurent la prévention des incapacités. A cet effet, il est indispensable que dans le cadre des plans nationaux de santé publique soient inscrits des plans préventifs qui aident à l'élimination de certaines maladies qui peuvent être contrôlées, surtout pendant l'enfance. A Cuba, depuis le triomphe de la révolution, en 1959, on a remporté d'importants succès dans ce domaine. On a éliminé la poliomyélite et ses séquelles tragiques grâce aux divers plans de vaccination préventive organisés par le Ministère de la santé publique, plans qui ont également permis de contrôler et d'éliminer d'autres maladies.

75. La délégation cubaine pense que les efforts louables faits par de nombreux pays à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées ne doivent pas prendre fin cette année, mais qu'ils doivent se poursuivre à l'avenir de façon à continuer d'améliorer les conditions et le bien-être des handicapés. C'est dans cet esprit que Cuba s'est porté coauteur du projet de résolution adopté par la Troisième Commission le 1^{er} décembre dernier, où il est demandé aux Etats Membres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour examiner et utiliser les résultats de l'Année afin d'assurer la prévention des incapacités, la rééducation et la pleine intégration des handicapés dans la société; à cet effet, il est demandé d'envisager la possibilité de maintenir en existence les comités ou organes nationaux déjà créés.

76. A Cuba, le travail effectué par le comité national créé à l'occasion de l'Année a amené notre gouvernement à recommander la poursuite des fonctions et des activités mises au point au titre de l'Assemblée mondiale du vieillissement qui se réunira en 1982 sur recommandation de l'Assemblée générale et le gouvernement a recommandé que cet organe continue de s'occuper des mesures complémentaires qui devront être adoptées pour donner suite à l'Année internationale des personnes handicapées.

77. J'aimerais souligner qu'il ne faut pas oublier que, sur les 500 millions de personnes environ qui souffrent dans le monde d'une forme quelconque d'incapacité, 400 millions vivent dans des pays en développement, et que l'origine de ces incapacités est souvent due à la famine, à la misère, à l'insalubrité, à l'absence de services médicaux, à la malnutrition et à des maladies qui sont le résultat du sous-développement économique. Il ne faut pas oublier non plus la grande quantité de victimes de guerres d'agression et d'autres formes de violence qui ont souffert et souffrent encore dans le monde. Il est donc indispensable que, pour atteindre les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées, la paix et la sécurité internationales soient pleinement garanties, de même que le droit souverain de tous les pays à développer leur société à l'abri de menaces et de pressions.

78. Mme THORMAN de AGUILAR (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur, au nom du gouvernement et de la délégation de la République dominicaine et en mon nom personnel, de présenter au Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale nos félicitations pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

79. La République dominicaine est l'un des pays qui, au cours de la trente et unième session de l'Assemblée a participé de façon active à l'adoption de la résolution proclamant 1981 Année internationale des personnes handicapées. Aussi souhaiterions-nous souligner aujourd'hui l'importance que revêt pour nous cette question.

80. Nous étions certains que le principe fondamental selon lequel les personnes handicapées ont le droit souverain de participer pleinement à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur peuple, recevrait l'unanimité des Etats Membres.

81. Nous sommes un petit pays qui, durant les 18 années écoulées, a pris conscience à juste titre de l'existence de personnes qui souffrent d'une incapacité physique, morale ou sensorielle. Cette tâche a été très ardue et, nous pouvons l'avouer, décourageante quelquefois, mais les résultats obtenus grâce à cette prise de conscience constituent une source d'enrichissement.

82. La République dominicaine, en tant qu'Etat Membre de cette organisation mondiale prestigieuse, a élaboré au cours de 1981 un programme d'action destiné à mettre en œuvre les recommandations figurant dans les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale relatives à

l'Année internationale des personnes handicapées, plan d'action tenant compte des limitations précises qui, sur les plans national et régional imposent des priorités et nécessitent des ressources disponibles.

83. Le Centre de rééducation de la République dominicaine est reconnu par des organismes internationaux comme étant un centre modèle de rééducation complète. En effet, sous une même et seule administration, sont organisés de façon harmonieuse des programmes de rééducation physique, d'éducation spéciale, de rééducation professionnelle, de réintégration des handicapés rééduqués dans le marché du travail et dans des ateliers protégés.

84. L'autre raison pour laquelle ce centre a été reconnu comme étant un modèle du genre, est qu'il fonctionne en parfaite harmonie avec les efforts réalisés aussi bien par l'Etat que par l'organisation volontaire pionnière en matière de rééducation en République dominicaine : l'Association dominicaine de rééducation. L'Etat procure des fonds destinés à assurer le maintien et la mise en œuvre des programmes à travers le pays. L'Association dominicaine de rééducation dirige et gère ces fonds, tout en fournissant par d'autres moyens une aide économique et technique.

85. Cette coopération illustre parfaitement le fait qu'avec de la bonne volonté des gouvernements et des institutions privées peuvent et doivent travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun : faire en sorte que chacun, quel que soit son statut physique, social ou économique, soit considéré comme important et l'aider à s'intégrer à la société et à exercer pleinement ses droits et ses devoirs.

86. La proclamation par l'Assemblée générale de l'année 1981 comme Année internationale des personnes handicapées visait à créer une situation dans laquelle tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies élaboreront une politique plus efficace qui réponde aux nécessités réelles de ce secteur de la population qui augmente chaque jour à cause d'un certain nombre de facteurs que je ne vais pas énumérer ici.

87. Cette année, proclamée Année internationale des personnes handicapées sous le thème « Pleine participation et égalité », devrait être positive grâce aux plans d'action mis sur pied aux niveaux mondial, régional et national. Les activités entreprises au cours de l'année en République dominicaine sont les suivantes. La République dominicaine a créé un comité national composé de représentants d'organisations non gouvernementales et de fonctionnaires gouvernementaux représentant divers secrétariats d'Etat. Ce comité sera chargé dans les années à venir de veiller à la mise en œuvre, à travers le pays, des programmes de rééducation physique, mentale et sensorielle, et devra trouver les fonds nécessaires et l'aide technique appropriée auprès de l'Etat et des organisations internationales, afin que ces programmes de rééducation soient maintenus à un très haut niveau professionnel.

88. Nous n'avons cessé d'utiliser tous les moyens de communication sociale à notre disposition afin de promouvoir les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées. Nous avons réaffirmé les droits qu'ont ces personnes de prendre part à la vie politique, économique et sociale du pays. Par exemple, en juillet dernier, deux timbres-poste ont été émis au titre de l'Année internationale des personnes handicapées. De même, des compétitions sportives ont été organisées sur les plans national et international et un séminaire national s'est réuni composé des éléments gouvernementaux et non gouvernementaux liés à ces questions. Au cours de l'année, des cours ont été dispensés à tous les niveaux en vue de la formation de professionnels et de techniciens supplémentaires dans le domaine de la rééducation totale. A cet égard, des accords

ont été réalisés avec des universités, des écoles et d'autres centres de formation technique, afin de faciliter la mise en œuvre des programmes sur le plan national.

89. Quant à l'élimination des barrières architectoniques, j'ai le plaisir d'annoncer que le Secrétariat d'Etat aux travaux publics et aux communications a élaboré et approuvé un règlement concernant la question de l'élimination de ces barrières dans les constructions que l'on prévoit de réaliser dans le pays. Nous espérons que cet accord se traduira bientôt en loi.

90. En ce qui concerne les activités déployées sur le plan régional, la République dominicaine a été le siège de deux cours importants de formation du personnel s'occupant de la rééducation des handicapés. C'est ainsi que s'est tenu, sous l'égide du Gouvernement des Pays-Bas et avec le concours de l'Organisation des Etats américains et de la société A. D. Berkemann, de la République fédérale d'Allemagne, le premier cours latino-américain sur la chaussure orthopédique. Ce cours a été dispensé à 31 chausseurs spécialisés venus de divers pays d'Amérique latine. Nous avons accueilli également le premier cours latino-américain de formation d'éducateurs pour retardés mentaux. Il a été parrainé par l'Association dominicaine de rééducation et par le Groupe latino-américain de rééducation professionnelle, avec la participation de 35 étudiants boursiers venus de neuf pays d'Amérique latine. Cela confirme bien notre conviction que lorsqu'on se donne des objectifs communs, il n'y a plus de barrière insurmontable.

91. La situation de la République dominicaine est comme celle de beaucoup de pays en développement. Nous avons utilisé les ressources disponibles et mis au point ce que nous pourrions appeler de bons programmes en vue d'assurer la rééducation des handicapés physiques, mentaux et sensoriels. Cependant, nous pouvons et devons encore déployer des efforts supplémentaires pour faire en sorte que les handicapés puissent occuper la place qui leur revient dans la société, comme cela est proclamé dans la Charte des Nations Unies.

92. Nous sommes conscients de la persistance de facteurs négatifs, tels que l'absence de ressources économiques et d'organismes chargés de faire respecter les droits des handicapés, le manque de clarté dans la définition des droits des handicapés à l'éducation, au travail et à la pleine participation à la vie du pays, l'absence de coordination entre les institutions qui offrent des programmes de rééducation pour les handicapés physiques, mentaux et sensoriels ainsi que d'installations de base dans les centres éducatifs pour l'intégration des handicapés dans les programmes réguliers d'éducation, l'insuffisance du développement de la médecine préventive et des soins de santé et l'absence de statistiques précises sur la population des handicapés. Tout cela a fait que la pleine participation et l'égalité, thème de l'Année, sont pour nous difficiles à atteindre; mais cette tâche n'est pas impossible, car ce sont en majorité des facteurs internes que nous pouvons en premier lieu surmonter grâce à la volonté politique nécessaire. A l'appui de cette volonté politique, il suffit de citer l'inclusion dans le recensement de la population et du logement qui aura lieu, les 12 et 13 décembre 1981, en République dominicaine, d'une section spéciale qui reflétera de façon précise le nombre de handicapés et le type de handicap.

93. Nous avons, je l'ai dit, fait des efforts pour intégrer les handicapés au processus de développement national. Aussi aimerions-nous, ici, faire quelques recommandations concrètes. Premièrement, il faut que les gouvernements fassent en sorte que les éducateurs reçoivent, dans le cadre du processus de spécialisation, les informations précises qui leur permettront d'accepter l'intégration du handicapé dans le système d'enseignement ordinaire.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait des accords passés avec les universités pour inclure les programmes de rééducation dans l'enseignement de la médecine, l'accent étant mis sur les aspects conceptuels, la reconnaissance de l'incapacité, et l'utilisation des capacités restantes. Troisièmement, il faut assurer la participation active des directeurs d'entreprise au processus d'intégration sociale du handicapé, non seulement dans les programmes de formation mais aussi dans les programmes d'emploi.

94. Nous voudrions dire combien nous regrettons certains facteurs indépendants de notre volonté qui, tant au niveau régional qu'international, gênent l'application des principes et objectifs que nous nous sommes fixés pour l'Année internationale des personnes handicapées. Je songe par exemple au retard apporté à la mise en œuvre du nouvel ordre économique international, aux négociations globales, aux guerres, au terrorisme, à la violation du droit et à la base fragile sur laquelle repose actuellement la paix mondiale.

95. Nous formulons des vœux pour que la bonne volonté, la collaboration et la solidarité des Etats Membres de cette organisation contribuent à trouver des formules qui permettront l'élimination de ces maux qui ne font qu'augmenter le nombre des handicapés qui vivent déjà dans le monde.

96. M. MAYOR-ZARAGOZA (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à l'Assemblée générale qui a proclamé que 1981 serait l'année des personnes handicapées. Mais, avant d'entamer mon intervention, je voudrais signaler qu'en cette assemblée je représente non seulement — comme c'est naturel — le Gouvernement espagnol, mais aussi la Conférence mondiale sur les mesures et les stratégies pour l'éducation, la prévention de l'invalidité et l'intégration des personnes handicapées, qui s'est tenue à Torremolinos du 2 au 7 novembre 1981 et que j'ai eu l'honneur de présider. Il y a un mois, cette conférence a préparé une déclaration que je présenterai à l'Assemblée générale au nom de mon gouvernement et de ladite Conférence.

97. Il y a de par le monde plus 500 millions d'êtres humains — égaux en dignité à tous les autres êtres humains — qui souffrent d'un handicap physique, psychique ou sensoriel et se retrouvent par là même en marge de la société, oubliés ou abandonnés, dans une certaine mesure, des pouvoirs publics. Pourtant, depuis quelque temps déjà, l'Organisation des Nations Unies insiste sur la nécessité de la reconnaissance universelle des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, elle a déclaré solennellement que les personnes handicapées physiquement ou mentalement avaient elles aussi certains droits. Il est impératif et urgent d'insister sur la nécessité de faire reconnaître ces droits de l'homme; il faut, avec un élan nouveau, défendre inlassablement la dignité de tous les hommes, sans distinction de couleur, de croyance religieuse ou politique, de situation sociale ou de capacité mentale et quels que soient leurs handicaps physiques ou leurs limitations sensorielles. Il faut également insister sur le fait que la lutte pour les droits de l'homme — dans la mesure où elle affecte les personnes handicapées — est également la lutte contre l'ignorance, la pauvreté, la faim, la guerre, la maladie et toutes ces conditions qui, portant atteinte à la dignité intrinsèque de l'homme, sont à l'origine de cette mise en marge, de cette oppression et de cette dégradation de l'être humain. La dignité individuelle et la liberté sociale sont des objectifs irréfutables, sacro-saints pour la paix. Et la guerre, comme toujours, reste l'une des principales sources de handicaps, d'invalidités et d'incapacités auxquels sont soumis si fréquemment les hommes et les peuples sans que, semble-t-il, on puisse se libérer à jamais de cette menace.

98. Aucun pays ne peut se considérer comme pleinement libre tant qu'il ne peut garantir les droits intrinsèques de toutes les personnes, indépendamment de leur situation personnelle, à bénéficier des services jugés fondamentaux pour tous; de même, aucun homme ne peut pleinement réaliser sa dignité tant qu'il ne peut exercer ses droits de l'homme. Il n'est possible de parvenir à cet objectif que grâce à une action officielle des pouvoirs publics qui rende réellement démocratiques les sociétés libres où les niveaux de mise en marge et de ségrégation seront réduits au bénéfice de la participation et de l'égalité les plus totales possibles de tous les citoyens, conformément au thème si judicieusement choisi par l'Organisation des Nations Unies.

99. Voilà l'esprit qui a présidé à l'action de mon pays pendant cette année internationale des personnes handicapées. C'est aussi celui qui nous animera à l'avenir pour garantir à ces personnes un sort plus conforme à leur dignité et à leurs droits.

100. En parlant de mon pays, je ne m'acquitterais pas de mon devoir le plus élémentaire à l'égard du principe de la justice et de la vérité si je ne mentionnais pas l'élan donné, depuis plusieurs années, à cet effort par Sa Majesté la Reine d'Espagne qui, en tant que présidente d'honneur du Patronage royal de l'éducation et des soins à l'intention des personnes handicapées, a regroupé sous ses auspices les ministres compétents, les représentants des associations de personnes handicapées et les experts nationaux afin d'unir et d'assumer la présidence du comité national pour l'Année internationale.

101. Mon pays, sur l'initiative de Sa Majesté la Reine a appliqué, avant l'heure, la recommandation concernant l'organisation d'institutions publiques, telle qu'elle a été adoptée par le Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés, tenu à Vienne du 12 au 23 octobre dernier. Il est dit dans cette recommandation que les gouvernements doivent mettre en place des institutions spécialisées pour prévenir les handicaps et rééduquer les personnes qui en souffrent, ajoutant que d'ici l'an 2000, il faudrait que soit désignée une personne responsable auprès du Chef de l'Etat ayant pour obligation fondamentale de mettre au point et d'appliquer des programmes de prévention et de rééducation. Cette personne devrait être assistée par un institut national où tous les handicapés seraient représentés pour constituer le noyau de toute action dans ce domaine. Cet organe national se verrait confier l'importante fonction de coordination internationale et interministérielle en matière de santé, de services sociaux, d'emploi, d'aide à l'emploi.

102. Dans mon pays, cet organisme est le Patronage royal de l'éducation et des soins à l'intention des personnes handicapées. C'est l'organisme dont je viens de parler. C'est à lui que l'on doit l'élaboration et la mise en œuvre du plan national pour la prévention du handicap et des recherches sur les plans scientifique et technique dans des domaines directement liés à ces problèmes, telles la médecine périnatale et l'étiologie des malformations cérébrales, activités auxquelles je me suis consacré depuis le début et qui provoquent en moi, aujourd'hui encore, une vive émotion. Cet organisme fonctionne depuis plusieurs années déjà et répond aux souhaits exprimés au cours de cette année internationale par diverses instances qui ont demandé que les organes mis en place au titre de l'Année internationale des personnes handicapées continuent d'œuvrer de façon permanente à l'avenir.

103. Le Patronage royal, créé en tant que comité national pour l'Année, a fait en sorte que ses fonctions répondent aux objectifs fixés par l'Organisation des Nations

Unies pour l'Année. Elles peuvent se résumer comme suit : premièrement, susciter une réflexion approfondie sur la condition de certaines personnes handicapées qui sont complètement oubliées, abandonnées ou mises en marge et attirer l'attention sur la situation injuste dans laquelle elles se trouvent ; deuxièmement, prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à la situation d'injustice dans laquelle se trouvent ces personnes au sein de leur propre communauté ; troisièmement, contribuer, grâce à la coopération internationale, à la solution de ces problèmes dans notre monde.

104. Les efforts réalisés par le comité national au cours de l'année vont de pair avec ceux réalisés par le Patronage royal et par la société espagnole au cours des dernières années, afin de mettre au point une stratégie globale qui, à tous les niveaux et d'une manière générale, puisse s'attaquer aux problèmes fondamentaux des personnes handicapées. Cette stratégie globale peut se définir comme suit : sur le plan constitutionnel, reconnaissance expresse, dans le cadre de l'article 49 de la Constitution espagnole, des droits des personnes handicapées à tous les services de la communauté ; sur le plan parlementaire, élaboration au Parlement, par tous les groupes politiques, d'une loi portant précisément sur les droits particuliers des personnes handicapées ; sur les plans administratif et politique, il existe une instance au niveau national le plus élevé, présidée par Sa Majesté et dans le cadre de la présidence du gouvernement, qui réunit les départements ministériels liés directement aux questions relatives aux personnes handicapées, le secteur national, des handicapés et des experts ; sur le plan pratique, élaboration de plans nationaux d'action dans les secteurs de la prévention, de l'éducation spécialisée et du travail pour les personnes handicapées, de l'information, de la documentation et des études ; sur le plan financier, disponibilité de ressources spécifiques, au moyen d'un impôt particulier sur le jeu, en plus des allocations prévues sur le budget, afin de réunir les moyens économiques nécessaires à l'application de cette stratégie.

105. Dans le domaine de la coopération internationale, le gouvernement de mon pays a pris des initiatives très importantes, l'une sur le plan régional et l'autre sur le plan mondial.

106. Sur le plan régional, l'initiative visant à la participation espagnole s'inscrit principalement dans le cadre de la coopération ibéro-américaine avec les pays frères ici représentés. Des réunions de caractère international se sont déroulées à Madrid il y a quelques mois entre les experts et les administrateurs et, au niveau le plus élevé, entre les ministres de la grande majorité des pays américains. Ces rencontres ont porté respectivement sur l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Au cours de ces réunions, qui ont abouti à des conclusions très importantes pour les régions concernées, des critères ont été établis et les positions des pays ibéro-américains ont été affirmées, en tant que contribution particulière de ce groupe à la Conférence mondiale. La déclaration de la Conférence ibéro-américaine des ministres de la santé et de la sécurité sociale, en date du 28 septembre 1981, constitue l'un des instruments les plus utiles pour la mise en œuvre efficace de mesures qui permettraient, à court terme, de remédier à la situation tragique actuelle.

107. La Conférence mondiale sur les mesures et les stratégies pour l'éducation, la prévention de l'invalidité et l'intégration des personnes handicapées, s'est tenue à Torremolinos, en Espagne, sur l'invitation de Gouvernement espagnol, dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, conformément à la résolution 7/08 de la vingt et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO.

108. Dans la préparation de la Conférence mondiale, l'UNESCO, qui a pris cette importante initiative, a bénéficié de l'aide de l'Organisation des Nations Unies elle-même, par l'intermédiaire du secrétariat pour l'Année internationale, de l'OMS, de la FAO, de l'OIT, du PNUD et, particulièrement, du FISE, ainsi que de l'aide d'autres organisations régionales intergouvernementales, notamment de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Tout cela a permis de mettre au point un document de travail fondamental destiné à faire le point de la situation actuelle chez les Etats Membres et qui a servi de directives pour les débats qui ont eu lieu dans le cadre de cette conférence.

109. La Conférence mondiale a bénéficié de la participation de 463 administrateurs, représentant des ministères, des éducateurs, des professeurs d'université, des chercheurs ou des mouvements de personnes handicapées et de leurs familles, des assistants sociaux et des thérapeutes, venus de 104 pays, et de représentants de 29 organisations internationales — 13 organisations gouvernementales et 16 non gouvernementales —, 27 spécialistes internationaux et 95 observateurs nationaux.

110. La Conférence, qui a tenu ses débats en séance plénière et au sein de trois Commissions, a bénéficié du consensus le plus large, ce qui a permis la réalisation pleine et entière des objectifs qu'elle s'était fixés. Ces objectifs étaient de constituer une instance pour l'échange d'information, d'expériences et de points de vue, et aussi d'approuver une série de conclusions et de suggestions destinées aux organismes nationaux et internationaux, relatives aux stratégies et aux actions futures qui ont pu être condensées en une déclaration solennelle. Il a été convenu de l'appeler la Déclaration Sundberg, qui reprend les principes, critères, règles et normes touchant la prévention du handicap et l'éducation et l'intégration des personnes handicapées.

111. La Déclaration de la Conférence mondiale [A/36/766, annexe] met particulièrement l'accent sur l'éducation, la formation, la culture et l'information qui constituent à l'évidence la principale lacune des recommandations internationales touchant le sujet dont nous sommes saisis. Après avoir fait des références approfondies aux documents et déclarations concernant la prévention, la rééducation et l'intégration, la Déclaration stipule que les autorités publiques, les organismes compétents et la société dans son ensemble doivent, lorsque des activités à court ou à long terme sont élaborées en ce qui concerne les personnes handicapées, garder à l'esprit les principes fondamentaux de participation, d'intégration, de décentralisation, de coordination interprofessionnelle et de personnalisation.

112. Comme je l'ai déjà dit, les articles de la Déclaration portent sur le droit fondamental au plein accès, dans toute la mesure possible dans chaque cas, à l'instruction, à la formation, à la culture et à l'information. La Déclaration, avec les conclusions des commissions, est l'élément le plus important de la Conférence mondiale, comme cela est dit explicitement dans le texte du projet de résolution adopté par la Troisième commission et dont mon pays s'est porté coauteur.

113. Je souhaite très vivement que cette déclaration puisse être examinée de manière approfondie par l'Assemblée générale à cette session ou, si la chose n'est pas possible, à la prochaine session, au titre du point intitulé « Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées », comme l'a recommandé la Troisième Commission dans son rapport [A/36/764] qui nous a été présenté hier, à la 86^e séance, avec beaucoup d'éloquence par le Rapporteur de cette commission, M. Fujii, du Japon.

114. L'Espagne ne s'écartera pas de la voie qu'elle s'est tracée, convaincue qu'elle est de l'urgence d'œuvrer afin que toutes les personnes handicapées jouissent, dans la plus grande mesure possible, de l'exercice des droits de l'homme. Conformément au mandat de la Conférence mondiale, l'Espagne lance un vibrant appel à tous les pays pour qu'ils tiennent compte de la Déclaration Sundberg et mettent en œuvre dans la pratique, compte tenu des priorités nécessaires, les mesures qui rendront possible une prévention, une éducation, une rééducation, une intégration et des soins accrus en ce qui concerne toutes les personnes handicapées, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures préventives, parce que mon pays croit en effet que le droit primordial de toute personne handicapée est le droit de n'être pas handicapée.

115. M. MOREAU (France) : En commençant mon propos, qu'il me soit permis d'adresser à toutes les personnes handicapées du monde et aux délégués qui les représentent aujourd'hui le salut et la fraternité du peuple français.

116. Voici donc la fin de l'Année internationale des personnes handicapées. Mais pour la France, pour son nouveau gouvernement issu des élections générales du milieu de l'année, cette année est l'année d'un nouveau départ de la politique en direction des personnes handicapées. Telle est la volonté que je suis venu affirmer ici solennellement.

117. Hasards, accidents, inégalités, sont à l'origine des handicaps. Ainsi, les personnes handicapées appellent par excellence l'exercice de la solidarité de la collectivité. La relancer, l'amplifier malgré la situation de crise économique, voilà le défi lancé à la France, mais aussi à la communauté internationale.

118. Mais, ce qui compte, c'est moins les bonnes intentions que l'apport d'une réflexion juste et le développement d'actions concrètes. Encore faut-il bien s'entendre : il est reconnu aujourd'hui que la personne qui montre une déficience physique ou mentale n'est handicapée que dans la mesure où l'organisation sociale ne compense pas l'incapacité qui en résulte. Ce n'est naturellement pas toujours possible, mais si l'on présente de cette manière le problème du handicap, c'est un autre regard qui est porté et notre société, la société du monde, se voit contrainte de montrer son aptitude à prendre en compte la diversité de ses membres; c'est alors qu'apparaît le risque des sociétés si techniques qu'elles en perdent leur humanité; elles noient l'individualité dans la masse, c'est-à-dire qu'elles excluent en définitive tout ce qui n'est pas ordinaire. Ainsi, peu à peu, la moyenne devient la norme et la diversité se trouve marginalisée.

119. L'Année internationale n'aura pas été inutile si elle aura fait percevoir ce risque et si elle aura fait comprendre combien le sort fait aux personnes handicapées est la pierre de touche et l'outil de mesure de la qualité d'une collectivité. En disant cela, je ne crois pas exagérer la portée de notre sujet, car, quand on aborde la question du handicap, on se trouve au cœur d'une multiplicité de politiques dont on comprend qu'elles concernent tous les citoyens d'un pays et que s'y mêlent de manière indissociable les aspects sociaux généraux et les aspects spécifiques du handicap.

120. Prévenir et traiter le handicap renvoie à toutes les politiques qui posent autant de problèmes d'organisation sociale. Par exemple, en matière de politique de santé, c'est par l'éducation sanitaire — beaucoup de délégués l'ont dit avant moi — et c'est par la protection maternelle et infantile que l'on prévient le handicap. La France a développé d'importants efforts dans ces domaines et elle pourrait participer de manière accrue à des programmes de coopération internationale. Elle dispose d'une organisation désormais rodée, d'une politique de régulation des

naissances, elle dispose de méthodes assises de suivi de la grossesse et de la périnatalité qui permettent de prévenir de nombreuses pathologies handicapantes.

121. En matière de politique familiale et d'éducation, beaucoup de handicaps s'aggravent et même se déclenchent chez l'enfant, faute d'une vie familiale et scolaire équilibrée. Or, cet équilibre concerne tout le monde et s'il faut que les enfants handicapés puissent être bien accueillis dans leur famille et à l'école, c'est à la famille et à l'école qu'il appartient de s'ouvrir et d'apprendre la différence. Or, cet apprentissage de la différence n'est pas bien loin de celui de la fraternité, il n'est pas bien loin de celui du rejet du racisme. C'est dire combien il est riche. Il faut donc poursuivre toutes les voies qui s'esquissent dans cette direction.

122. En matière de politique du travail, les accidents du travail et les maladies professionnelles, dans tous les pays, sont générateurs de multiples handicaps. N'est-ce pas un objectif général que de les prévenir, un objectif qui dépasse de loin le problème strict du handicap? Le Gouvernement français vient de relancer l'effort de réflexion dans ce domaine pour une meilleure prévention, une meilleure médecine du travail qui puisse accomplir ces objectifs. N'y a-t-il pas là aussi un thème de coopération internationale?

123. Voici encore d'autres exemples qui ont déjà été répétés de nombreuses fois. Dans le domaine des transports, les accidents de la route font des centaines de milliers de blessés chaque année en France et beaucoup restent handicapés. En matière d'aménagement urbain, l'accessibilité aux villes, aux bâtiments publics et aux écoles, aux logements, aux trottoirs, à tant d'objets de la vie quotidienne, n'est pas seulement une exigence et un droit des personnes handicapées, c'est aussi l'exigence et le droit de toutes les personnes dont la mobilité est réduite : les malades convalescents, les personnes âgées, les femmes enceintes et toutes les personnes qui sont lourdement chargées. Le problème est techniquement résolu aujourd'hui en France; il existe de nombreux textes; il a été bien étudié, mais c'est dans les têtes que les choses se passent et qui peut dire aujourd'hui que tous les techniciens qui conçoivent et qui construisent dans le monde pensent et vont penser aux problèmes des personnes handicapées? Pour des documents et des études bien faits, pour quelques réalisations exemplaires bien réussies, combien encore ne reste-t-il pas à faire? Or, il ne coûte pas plus cher de prévoir, à peine plus cher de réaliser, des équipements accessibles. Qui garantira ici que les nouveaux investissements de 1982 répondront tous, quel que soit le pays, à l'exigence que je viens de poser? Il faut attendre beaucoup, enfin, des progrès technologiques : toutes les avancées de la robotique, de la miniaturisation, de l'informatique sont grosses de retombées pour les personnes handicapées. La recherche doit s'appliquer dans ce domaine très directement et, ici aussi, les frontières doivent et pourraient s'effacer.

124. Bien d'autres exemples pourraient être trouvés, ne serait-ce qu'en faisant référence aux systèmes de protection sociale. Mais, puisque nous pensons à un programme décennal, à un programme mondial en direction des personnes handicapées, je crois qu'il faut en trouver le contenu et je pense que c'est possible dans les thèmes que je viens d'évoquer. En un mot, il est clair qu'en décidant une année internationale des personnes handicapées, l'Assemblée générale a focalisé son attention au carrefour des politiques économiques et sociales.

125. Aussi, était-ce bien en connaissance de cause que la résolution 3447 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1975, affirmait déjà que « Le handicapé a les mêmes droits civils et politiques que les autres êtres humains ». C'est en faisant référence à cette résolution que le Gouvernement français, pour sa part, affirme la

citoyenneté des personnes handicapées : pleine citoyenneté, pour que les personnes handicapées aient les mêmes droits fondamentaux et les mêmes devoirs que tous les citoyens, ni plus, ni moins. Par rapport à cet objectif, je n'énumérerai pas les diverses réalisations de la France. Ce qu'il faut, c'est avancer et tendre vers un objectif politique et, à cet égard, j'avancerai trois termes qui me semblent clés : programmation, responsabilité, intégration.

126. C'est par une action bien programmée dans le temps et non par des décisions conjoncturelles que nous progresserons. Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous avons besoin d'un bon outil de planification sociale. Le Ministre de la solidarité nationale, en France, dresse actuellement un bilan de l'action menée jusqu'ici. Pour faire ce bilan, il fait appel à toutes les organisations qui interviennent dans le domaine des personnes handicapées et, en y contribuant, toutes ces organisations illustrent l'importance qu'il faut attacher à la participation et à la direction des personnes handicapées elles-mêmes. C'est ce bilan qui peut fournir la base du programme d'action qui sera établi.

127. La citoyenneté des personnes handicapées suppose leur responsabilité et donc le rejet ou la disparition progressive, lorsqu'elles existent, des mesures d'assistance. Pour un pays comme la France, qui a accumulé une législation sociale complexe, une nouvelle lecture des textes est nécessaire et peut-être serait-elle profitable aussi à d'autres pays qui cherchent aujourd'hui à faire de même pour que les mêmes erreurs ne soient pas répétées. Cette nouvelle lecture, c'est une tâche lourde et qui pose des questions difficiles. Par exemple, comment passer d'un système juridique fondé sur l'origine des handicaps à un nouveau système fondé sur la potentialité de la personne et sur ses besoins ? Ou encore, comment rendre la libre jouissance de ses ressources à une personne handicapée qui ne dispose que d'une autonomie partielle et bénéficie de ce fait de services sociaux auxquels sont précisément affectées certaines allocations ? En bref, comment organiser collectivement ce qui relève aussi d'une responsabilité individuelle ? La question est d'autant plus difficile que, dans certains cas, la France est arrivée à une surprotection individuelle des personnes handicapées sur laquelle il pourrait être nécessaire de revenir. Mais la responsabilité suppose aussi une décentralisation des actions : pendant toute l'année internationale, les travaux et les manifestations de groupes départementaux se sont multipliés, en France comme ailleurs. Ils n'auraient sans doute pas eu lieu sans cela. Ce qu'il faut c'est donc chercher à tirer parti de toutes ces initiatives d'autant mieux venues qu'elles sont nées des personnes handicapées elles-mêmes.

128. Intégration, enfin, autant qu'il est possible, et non ségrégation, voilà le troisième axe. Il ne faut plus spécialiser ou catégoriser les institutions : ni à l'école, où il est souhaitable que les enfants se côtoient, à l'école ordinaire, si possible dans les mêmes classes ; à la ville, où il faut éviter les lieux spécialisés, les hébergements spéciaux hors des quartiers ordinaires, les internats cloisonnés. Au contraire, les petites unités de vie, telles que les appartements thérapeutiques, les institutions de maintien à domicile, tout ce qui favorise les rencontres et les échanges, sont à encourager.

129. Les loisirs aussi, le sport et la culture doivent être ouverts aux personnes handicapées. Non pas à part ni à l'écart mais, au contraire, en portant attention aux différences, en les rapprochant sans les cacher. Je ne m'émerveillerais pas de telle ou telle prestation culturelle ou sportive d'une personne handicapée. Au contraire, il faut dire que c'est ordinaire, que c'est normal, il faut que cela devienne banal. Il faut que les handicapés puissent faire des choses, d'autres choses que ce qui a rapport à leur han-

dicap. Mais à quand, enfin, des télévisions qui ouvrent leurs caméras aux handicaps, et non pas seulement avec des émissions spécialisées, mais dans des émissions ordinaires, avec des sous-titres pour les sourds ou, tout simplement, en pensant à faire appel aux personnes handicapées, comme aux autres, dans les émissions ordinaires qui traitent de sujets divers. Est-ce que c'est utopique d'émettre aujourd'hui de telles idées ?

130. L'intégration doit avoir lieu, enfin, dans le travail, car il faut affirmer le droit à l'emploi des personnes handicapées. Or, le pourcentage de chômeurs handicapés est de loin supérieur à celui des chômeurs ordinaires, en France comme ailleurs. La crise économique y est pour quelque chose, certes, mais la solidarité que nous devons réapprendre aujourd'hui touche aussi les entreprises publiques et privées. L'emploi des personnes handicapées fait partie des obligations sociales de l'entreprise, tout comme l'accueil des travailleurs handicapés par les travailleurs ordinaires est une obligation de solidarité. Certes, des structures de travail protégé sont inévitables ; mais ne faut-il pas aujourd'hui les limiter, soit à ce qui est réellement nécessaire, sans doute — et je dirai presque toujours — plus rarement qu'on ne croit, soit à une phase limitée dans le temps de réadaptation avant une réinsertion effective.

131. L'action en direction des personnes handicapées est de celles où l'on se rend trop souvent compte du décalage terrible entre les mots et les choses. Trop de colloques, trop d'analyses, trop de recherches n'ont jamais débouché sur des projets concrets. Nous ne voulons pas être de ceux qui disent mais qui ne font pas. Puisse donc cette session de l'Assemblée générale contribuer à faire avancer la communauté internationale dans la bonne direction, non pas celle de l'appel des personnes handicapées, « Ne nous laissez pas tomber, aidez-nous ! », simplement la direction du droit de cité des personnes handicapées ou, tout simplement, celle de l'égalité.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa 4^e séance le 18 septembre 1981, je donne la parole au représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

133. M. SARAF (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Directeur général, M. Edouard Saouma, je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser à l'Assemblée générale, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées.

134. Je voudrais dire tout d'abord combien nous nous sommes félicités de la décision, adoptée par l'Assemblée, de proclamer une année internationale en vue d'accroître la prise de conscience de la communauté internationale des problèmes auxquels font face des millions de personnes handicapées dans le monde et de la contribution qu'elles peuvent apporter en tant que membres à part entière de la société. L'Année attire également l'attention sur la nécessité d'élaborer des stratégies et une politique concernant la prévention des handicaps et la rééducation.

135. La prévention des handicaps n'est pas un élément nouveau du programme de travail de la FAO. En fait, la lutte contre la faim et la malnutrition est également une lutte contre des handicaps comme la cécité, les maladies mentales, la mobilité limitée et la difficulté à participer effectivement à la vie active. La prévention des handicaps est une préoccupation constante de la FAO dans ses activités, et elle trouve sa place dans des programmes tels que ceux relatifs aux pratiques alimentaires, à la nutrition, à la protection des plantes, grâce à la prévention des effets secondaires des substances chimiques toxiques et à l'usage judicieux des pesticides.

136. Le contrôle de la cécité due à l'eau des rivières est un autre domaine important de la prévention des handicaps. Ce programme est mené avec l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale, et les premiers résultats obtenus sont convaincaats : la transmission de cette maladie a été arrêtée dans 80 p. 100 de la région sur laquelle porte le programme. Pour les ressources en poissons, les activités appropriées portent essentiellement sur le contrôle du niveau de la pollution chez les espèces commercialisées. S'agissant de l'industrie forestière, la prévention des handicaps a trait à la prévention des accidents survenant dans les travaux forestiers et aux besoins nutritionnels des travailleurs forestiers. Je pourrais mentionner d'autres activités pertinentes, par exemple, le développement des mesures de sécurité dans la mécanisation agricole ou l'inclusion de concepts de prévention dans des programmes de développement rural.

137. Les activités que je viens de citer revêtent un caractère continu. L'Année internationale des personnes handicapées a fourni cependant l'occasion d'adopter des mesures spécifiques.

138. En mai dernier la FAO, dans le cadre de son programme de prix et médailles, a émis une médaille sur le thème de l'Année « Pleine participation et égalité », en recourant au talent d'un artiste handicapé. Les recettes nettes de la vente des médailles serviront à appuyer les projets de développement. Un document sur les déficiences nutritionnelles et les handicaps a été préparé pour la Conférence mondiale sur les mesures et les stratégies pour l'éducation, la prévention de l'invalidité et l'intégration des personnes handicapées, qui a eu lieu en Espagne en novembre 1981. Des mesures spéciales ont été prises pour améliorer l'accès des locaux de la FAO aux fonctionnaires et aux visiteurs handicapés. En outre, des recommandations relative à la politique du personnel ont été faites en tenant compte de la situation des fonctionnaires handicapés.

139. Le mérite de l'Année, à nos yeux, n'est pas tant d'avoir suscité des activités particulières risquant d'être limitées à l'année 1981, que d'avoir suscité une plus grande préoccupation à l'égard de la prévention des handicaps et de la rééducation des personnes handicapées. Dans le cas de la FAO, l'Année a fourni l'occasion d'évaluer sa contribution à la prévention des handicaps et de déterminer comment sa contribution pourrait s'accroître à l'avenir par le biais de programmes pertinents. Si cela ne devait être que le seul résultat de l'Année, nous estimons qu'il justifierait à lui seul tous les efforts de ceux qui sont à l'origine de l'Année.

140. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément à la décision de l'Assemblée générale à laquelle je viens de me référer, je donne maintenant la parole au représentant de l'Organisation mondiale de la santé.

141. M. ACUÑA (*Organisation mondiale de la santé*) [*interprétation de l'espagnol*] : En ma qualité de Directeur régional de l'OMS pour les Amériques, c'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée, à sa trente-sixième session, pour présenter, au nom du Dr. Mahler, directeur général de notre organisation, un message concernant la contribution de l'OMS à l'Année internationale des personnes handicapées.

142. Comme on le sait, en 1976, l'Assemblée générale, par sa résolution 31/123, a proclamé l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées avec pour thème « Pleine participation ». Puis, en 1979, l'Assemblée générale a complété ce thème, qui est devenu « Pleine participation et égalité ».

143. L'objectif central de l'Année internationale des personnes handicapées est d'encourager la prise de conscience

du problème de l'invalidité, de la présenter comme un défi à la communauté internationale et, grâce à des efforts coordonnés, d'appliquer des mesures pratiques visant à modifier la situation des personnes handicapées, particulièrement de celles qui sont les plus oubliées et qui ne peuvent avoir accès aux services nécessaires dans les zones rurales des pays en développement.

144. La stratégie générale de l'OMS reflète fidèlement les objectifs du thème central de l'Année : « Pleine participation et égalité ». L'OMS et tous ses Etats membres se sont engagés à réaliser l'objectif « La santé pour tous d'ici l'an 2000 » en faisant porter essentiellement leur attention sur la santé. Cet objectif est de donner à tous les citoyens du monde un degré de santé leur permettant de mener une vie socio-économique productive.

145. L'intérêt accordé à la santé est la clef de la réalisation de cet objectif en tant que partie intégrante du processus de développement, dans un esprit de justice sociale. Cela signifie que l'attention portée à la santé doit permettre à toutes les personnes d'améliorer leur santé, grâce à une pleine participation, y compris par les services de promotion, de prévention, de guérison et de rééducation. C'est pourquoi la prévention de l'invalidité et la rééducation font partie intégrante des stratégies et de l'optique globale de l'OMS.

146. L'Année internationale des personnes handicapées nous a donné l'occasion de mieux comprendre l'ampleur des problèmes des invalides. Les estimations les plus précises montrent qu'environ 10 p. 100 de la population mondiale sont des handicapés et que 80 p. 100 d'entre eux appartiennent aux pays en développement. Si on ne prend pas immédiatement des mesures pour prévenir les incapacités et si des mesures nouvelles ne sont pas mises au point, on assistera à une augmentation dramatique du nombre de personnes handicapées dans les années à venir.

147. Les incapacités qu'on relève dans les pays en développement découlent essentiellement de la malnutrition, des maladies transmissibles, du manque d'attention des autorités et des accidents, dont ceux causés par des actes de violence. Dans les pays développés, les maladies somatiques chroniques, les affections mentales, y compris celles dues à l'alcoolisme et à l'abus des stupéfiants, ainsi que les accidents sont les causes principales de l'invalidité.

148. La majeure partie des incapacités peut être évitée; c'est pourquoi l'OMS octroie une haute priorité aux mesures préventives. La prévention de l'invalidité, dans le cadre de l'intérêt primordial accordé à la santé, est préconisée par un grand nombre de programmes de grande envergure de l'OMS : Le programme élargi d'immunisations, dont l'objectif est de vacciner tous les enfants, d'ici à 1990, contre les six maladies qui sont les principales causes de mortalité et d'invalidité; le programme spécial de recherche et de formation en matière de maladies tropicales, dont le but est d'identifier les méthodes possibles de prévention d'un certain nombre de maladies tropicales pour lesquelles il n'a pas encore été possible de trouver de mesures efficaces d'immunisation et de guérison; le programme de prévention des accidents, qui favorise l'adoption de mesures de sécurité et la mise au point des techniques pour éduquer le public en matière d'accidents de la circulation, du rassemblement et de la diffusion de renseignements pertinents; Le programme de prévention de la cécité et le programme de contrôle de l'oncocercose dans le bassin de la Volta sont consacrés à la prévention des principales causes de cécité; une des principales initiatives, encouragée par la Division des soins de santé maternelle et infantile est l'amélioration de l'attention périnatale; la Division de la santé mentale participe à de nombreuses activités destinées à prévenir le plus efficacement possible l'arriération mentale, les maladies mentales, l'alcoolisme et

l'abus des drogues; le programme concernant les maladies cardiovasculaires comporte beaucoup d'éléments liés aux études de la prévention primaire et secondaire des maladies cardiovasculaires; et, enfin, le programme de nutrition entreprend des activités en vue de la prévention de la malnutrition, grâce à une meilleure éducation nutritionnelle et à une production et une distribution améliorées des aliments.

149. Cependant, il est évident qu'il faudra encore de longues années avant de connaître un degré raisonnable de succès. C'est pourquoi la nécessité de favoriser la rééducation continuera de s'imposer.

150. Les services actuels de rééducation sont nettement insuffisants, spécialement dans les pays en développement. Des services et des institutions de rééducation existent mais, bien que faisant un excellent travail, ils n'atteignent qu'une proportion minime de personnes handicapées — peut-être pas plus de 5 p. 100 d'entre elles — dans les pays en développement. L'élargissement de ces services dans un avenir immédiat pour les mettre à la portée de tous les handicapés dépasse les possibilités de la majorité des pays en raison de limitations financières et techniques, et de ressources humaines réduites.

151. C'est pourquoi il s'est avéré nécessaire d'adopter une méthode nouvelle et l'OMS a relevé ce défi. Elle a élaboré des politiques et un programme nouveaux orientés plus directement vers des actions au niveau de la communauté, dans le contexte de l'attention primordiale accordée à la santé. Les principes fondamentaux de ce programme sont les suivants : élargir, en utilisant la méthode de l'attention primordiale apportée à la santé, la couverture des services de prévention et de rééducation, de façon à englober toutes les personnes qui souffrent d'incapacités, en vue de promouvoir des services institutionnels très spécialisés; promouvoir l'emploi de méthodes et de techniques qui soient pratiques, acceptables, d'un coût raisonnable et appropriées aux conditions locales; motiver la participation de la communauté et mobiliser les ressources nécessaires dans le but bien concret de faire en sorte que les handicapés et leurs familles participent au processus de rééducation.

152. Afin de promouvoir les programmes avec participation de la communauté, l'OMS, en collaboration avec ses Etats membres et en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies, a mis au point une série de manuels intitulés « Intégration des handicapés dans la vie sociale ». Cet instrument pratique montre ce que nous pouvons faire et comment le faire, afin de développer les services essentiels de réadaptation dans la communauté. A certains de nos Etats membres nous avons proposé la mise en place de projets pour le développement des activités de rééducation, pour essayer d'adapter, et d'évaluer l'utilité de cette méthode de travail. En ce moment, il existe déjà divers projets de ce type, qui sont le résultat des efforts conjugués des Etats membres, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

153. Je voudrais à présent parler de la contribution concrète apportée par l'OMS à l'Année internationale des personnes handicapées. L'OMS a créé une commission spéciale, chargée des activités se rapportant à l'Année internationale, pour favoriser les activités au sein de l'OMS et les coordonner avec celles des autres institutions des Nations Unies et celles des organisations non gouvernementales.

154. L'OMS appuie pleinement le secrétariat de l'Année internationale à Vienne, en lui fournissant toutes les ressources possibles, y compris des services de consultants, d'information technique et des services consultatifs pour des questions techniques particulières.

155. L'OMS a convoqué et accueilli une réunion inter-institutions sur l'Année internationale, qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 août 1980, et elle a participé activement aux réunions consacrées à ce sujet, convoguées par d'autres organisations, comme par exemple la réunion inter-organisations sur l'Année internationale des personnes handicapées, tenue à Paris les 24 et 25 février 1981, et le Séminaire international d'experts, tenu à Vienne, en octobre dernier. Elle a par ailleurs participé activement à toute une série de réunions, de séminaires et de conférences internationaux. L'OMS a accueilli une réunion d'organisations non gouvernementales, tenue en août 1980, dont l'objectif était de définir le rôle joué par ces organisations pour appuyer les activités de l'Année internationale, aux niveaux mondial, régional et, particulièrement, national.

156. Nos bureaux régionaux ont collaboré activement avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et ont vigoureusement encouragé les activités régionales et nationales liées à l'Année internationale. Divers pays ont bénéficié des services de consultants qui ont collaboré à l'élaboration de programmes nationaux pour les personnes handicapées et leur rééducation, ainsi qu'à la préparation de programmes d'action et de suivi. Tous ces efforts ont eu pour résultat l'élaboration de programmes et de plans d'action.

157. Les activités de coopération de l'OMS pour l'Année internationale ont été étudiées à la soixante-septième session du Conseil exécutif, en janvier dernier, et lors de la trente-quatrième Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue en mai dernier. L'Assemblée a adopté la résolution WHA 34.30 qui met l'accent sur le fait que les handicapés doivent bénéficier des activités de prévention, de traitement, de rééducation et de réadaptation qui leur permettraient de participer efficacement aux activités normales de la société, et que les efforts liés aux programmes permanents de l'Année internationale doivent être renforcés et faire partie intégrante des activités destinées à la réalisation de l'objectif « La santé pour tous d'ici l'an 2000 ». De même, l'Assemblée a demandé au Directeur général de l'OMS d'aider les Etats membres à mettre au point des programmes de prévention de l'incapacité et de rééducation dans le contexte de l'attention primordiale accordée à la santé, surtout dans les pays en développement.

158. Un comité d'experts de l'OMS sur la prévention de l'incapacité et sur la rééducation s'est réuni en février 1981 à Genève et a bénéficié de la participation d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Le Comité a approuvé entièrement les stratégies de l'OMS relatives à ce sujet et a formulé des directives destinées à intégrer ces activités dans les systèmes nationaux existants en faveur de la santé et du développement, surtout comme partie du programme primordial de santé. Un groupe consultatif s'est réuni à New Delhi, en janvier 1981, dans le but bien précis de réexaminer les stratégies globales du programme de prévention de la cécité.

159. La dernière réunion du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, qui s'est tenue au siège de l'OMS en février dernier, a mis au point un programme conjoint relatif aux affections qui sont la cause de l'incapacité chez les enfants. En fait, un certain nombre de programmes en cours dans les pays, comme l'essai sur le terrain du manuel de l'OMS consacré à l'intégration des handicapés au sein de la communauté et l'introduction des services de rééducation, ont reçu l'appui conjoint de l'OMS et du FISE.

160. En 1981, divers pays de toutes les régions, parmi lesquels figurent des pays des Caraïbes, le Mexique, le Botswana, le Niger, l'Inde, les Philippines et Sri Lanka, ont déjà fait des essais d'adaptation, y compris de traduction dans les langues locales, et d'évaluation de méthodes reposant sur la participation de la communauté aux acti-

vités de prévention des invalidités et de réadaptation, comme le suggère ledit manuel. Je signale que ces programmes ont bénéficié d'un apport considérable de ressources extrabudgétaires. En outre, on a organisé des séminaires de formation inter-Etats dans les Caraïbes, en mai-juin 1981, et au Botswana, en août-septembre de cette année, afin d'étayer ces programmes.

161. Dans le but de rendre plus pertinents les programmes permanents de prévention et de rééducation, nous avons coopéré avec certains de nos pays membres, comme le Nigéria, le Botswana, l'Inde et le Pakistan, à la mise au point de leurs projets de formation, de recherche et de fourniture de services. On a développé les enquêtes, y compris les enquêtes dans les foyers. En 1981, les études menées en Inde et en Indonésie sur les incapacités ont reçu un appui supplémentaire de la part de l'OMS, dans l'espoir qu'elles aboutiront avant la fin de l'année et que les résultats de ces études — y compris celles sur le Sahel, le Rwanda et la Jordanie — seront publiés en 1982.

162. Le Manuel de l'OMS sur la classification internationale des types d'incapacité, d'invalidité et de handicap a été largement diffusé pour des essais sur le terrain et des évaluations. Les traductions en d'autres langues, notamment le français et l'allemand, sont déjà assez avancées.

163. En dernier lieu, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur un sujet de première importance : l'infor-

mation du grand public. A ce propos, le Directeur général de l'OMS et le Directeur exécutif du FISE ont publié une déclaration conjointe sur l'Année internationale des personnes handicapées au cours de la première semaine du mois de janvier de cette année. L'édition de janvier de la revue *Santé du monde* a été consacrée entièrement à l'Année internationale des personnes handicapées, et dans les éditions ultérieures ont été inclus des articles sur les problèmes précis des handicapés. En outre, on a préparé des programmes spéciaux consacrés à la radiodiffusion en anglais et en français, de même que des expositions de photographies, de bulletins et une affiche.

164. Qu'il me soit permis de partager avec vous ma ferme conviction que, grâce aux efforts combinés des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies qui s'intéressent à l'Année internationale, tous les citoyens handicapés du monde arriveront, comme le dit Dr. Mahler dans son message, à bénéficier d'un degré de santé qui leur permettrait de mener une vie sociale et économiquement productive. Indubitablement, cela garantira la « pleine participation et l'égalité » de ces citoyens et cela relèvera le défi qui avait amené l'Assemblée générale à proclamer l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées.

La séance est levée à 13 h 25.